



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC

Bid Receiving - Réception des sou

11 Laurier St./11 rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST**

**LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Future Fighter Capability Project (FFCP) / Projet de  
capacité future en matière d'avions de chasse(PCFAC)  
101 Colonel-By Drive  
Building NDHQ-2TN  
Room II-02  
Ottawa  
Ottawa  
K1A0K2

<b>Title - Sujet</b> Future Fighter Capability Project	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W847A-180210/A	<b>Date</b> 2017-12-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W847A-180210	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$NGF-002-26574
<b>File No. - N° de dossier</b> 002ngf.W847A-180210	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 9999-08-31</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Folkes-Dallaire, Paula	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 002ngf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 996-3261 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Invitation à la liste des fournisseurs (ILF)  
pour le Projet de capacité future en  
matière d'avions de chasse (PCFAC)**

Date	12 décembre 2017	
Bureau émetteur	Services publics et Approvisionnement Canada	
Autorité SPAC (L'autorité contractante est le représentant pour tous les commentaires et questions concernant ce document).	Nom	Paula Folkes-Dallaire
	N° de téléphone	613-996-3261
	Courriel	<a href="mailto:TPSGC.PCFAC-FFCP.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca">TPSGC.PCFAC- FFCP.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a>
Calendrier prévu pour la création de la liste de fournisseurs pour le PCFAC	<p>Date demandée de soumission des réponses : Au plus tard le 9 février 2018</p> <p><i>Avis de demande de soumissions : Sera indiqué ultérieurement par le Canada en accord avec l'article 1.4 (aussi tôt que le 12 février 2018)</i></p> <p><b>Seuls les Fournisseurs figurant sur la liste de fournisseurs au moment de l'avis de demande de soumissions seront invités à participer à l'engagement formel des fournisseurs subséquent et à soumettre des propositions lors du processus d'approvisionnement concurrentiel du PCFAC.</b></p>	
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)	
Destination des biens/services	Ne s'applique pas – Processus de présélection seulement	
Soumission des réponses	<p>Soumissions par courriel : <a href="mailto:TPSGC.PCFAC-FFCP.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca">TPSGC.PCFAC- FFCP.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a> (maximum 4 MB par courriel)</p> <p>Soumissions en copie papier : Unité de réception des soumissions de PSPC, Place du Portage III – 0B2-103, Gatineau (Québec) K1A 0S5 téléphone : 819-420-7200</p>	

# **Invitation à la liste des fournisseurs (ILF) pour le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse (PCFAC)**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 APERÇU DU PROJET DE CAPACITÉ FUTURE EN MATIÈRE D'AVIONS DE CHASSE (PCFAC).....	3
1.2 INTRODUCTION À L'INVITATION À LA LISTE DE FOURNISSEURS (ILF) .....	4
1.3 EXCEPTION AU TITRE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE .....	5
1.4 ÉTAPES SUBSÉQUENTES .....	5
1.5 SURVEILLANT DE L'ÉQUITÉ ET AUTRES EXPERTS-CONSEILS.....	5
1.6 CONSULTATIONS AVEC LES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE CANADIENNE .....	5
<b>2. INSTRUCTIONS .....</b>	<b>6</b>
2.1 DÉFINITIONS : LES DÉFINITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT À LA PRÉSENTE ILF :.....	6
2.2 QUESTIONS ET COMMENTAIRES.....	6
2.3 GÉNÉRALITÉS.....	6
2.4 SOUMISSION DE RÉPONSE .....	6
2.5 SOUMISSION DE LA RÉPONSE .....	7
<b>3. PROCESSUS D'ADMISSIBILITÉ .....</b>	<b>7</b>
3.1 EXAMEN DES RÉPONSES.....	7
3.2 APPROBATION À ÊTRE SUR LA LISTE DE FOURNISSEURS .....	7
3.3 DROITS DU CANADA .....	8
<b>4. LISTE DE FOURNISSEURS POUR LE PCFAC .....</b>	<b>8</b>
4.1 PRINCIPAUX POINTS DE CONTACT .....	8
4.2 DIVULGATION DES FOURNISSEURS .....	8
4.3 MODALITÉS DE LA LISTE DE FOURNISSEURS .....	8
4.4 RETRAITS ET AJOUTS D'ENTITÉS FORMANT LES FOURNISSEURS .....	8
4.5 SUPPLÉMENTAIRES .....	9
<b>ANNEXE A1 – FORMULAIRE DE RÉPONSE (FR) GOUVERNEMENT/ORGANISATION DE DÉFENSE.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE A2 – FORMULAIRE DE RÉPONSE DU FABRICANT .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE B – CRITÈRES DE LA LISTE DE FOURNISSEURS.....</b>	<b>13</b>

# Invitation à la liste des fournisseurs (ILF) pour le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse (PCFAC)

## 1. Renseignements généraux

### 1.1 Aperçu du Projet de capacité future en matière d'avions de chasse (PCFAC)

Les avions chasseurs constituent une capacité militaire vitale d'appui aux rôles et aux missions assignés aux Forces armées canadiennes (FAC) et jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de défense du gouvernement : *Protection, Sécurité, Engagement*. Les chasseurs sont essentiels pour exercer la souveraineté nationale du Canada pour la défense de l'espace aérien canadien et jouent un rôle fondamental dans la contribution du Canada à la défense de l'Amérique du Nord par l'entremise du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). À l'étranger, les chasseurs jouent un rôle crucial dans la participation du Canada aux opérations de soutien de la paix, y compris les opérations dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou les opérations mandatées par le Conseil de sécurité des Nations Unies (NU), où ils font partie de forces de coalition chargées de contrer toute agression et de mener des campagnes aériennes.

Le projet de remplacement de la flotte de chasseurs vieillissante a pour nom Projet de capacité future en matière d'avions de chasse (PCFAC). Dans le cadre de ce projet, l'intention actuelle du Canada est d'obtenir une solution qui pourrait consister en 88 chasseurs sophistiqués et de l'équipement connexe, de la formation, de l'entretien et de l'ingénierie, du soutien au matériel, des armes initiales, des pièces consommables, des munitions, des changements d'infrastructures nécessaires, la mise sur pied du soutien de l'équipement permettant d'atteindre la capacité opérationnelle totale de la nouvelle flotte, et potentiellement une période de soutien pour la nouvelle flotte.

Pour le moment, les exigences attendues de la part du Canada pour les chasseurs sophistiqués dans le cadre de PCFAC incluent :

- capacité d'exécuter des missions à partir des bases canadiennes ou alliées existantes;
- capacité d'interopérabilité dans le contexte de NORAD et d'opérations alliées;

- capacité d'être déployés, utilisables et soutenables partout dans le monde, dans des environnements de menace connus allant jusqu'aux années 2060, et de satisfaire aux règlements militaires du Canada sur la navigabilité;
- capacité de croître et d'évoluer afin de conserver un avantage opérationnel pendant toute sa durée de vie;
- capacité d'inclure un programme de soutien complet qui assure l'état de préparation opérationnelle et maintient l'efficacité de la capacité de la mission pendant toute sa durée de vie.

La Politique sur les retombées industrielles et technologiques (RIT) du Canada s'appliquera au PCFAC, y compris la proposition de valeur et l'obligation pour les fournisseurs d'investir au Canada un montant équivalent à la valeur de leur(s) contrat(s). La Politique sur les RIT et la Proposition de valeur visent à favoriser la croissance et la viabilité à long terme des secteurs de l'aérospatiale et de la défense du Canada, à soutenir la croissance des entrepreneurs principaux et des fournisseurs au Canada, y compris des petites et moyennes entreprises (PME) dans toutes les régions du pays, de promouvoir l'innovation par l'entremise de la recherche et du développement au Canada, et d'accroître le potentiel d'exportation des entreprises canadiennes. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la Politique des RIT à l'adresse <http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>

## **1.2 Introduction à l'Invitation à la liste de fournisseurs (ILF)**

La présente ILF est divisée en quatre parties comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux

Partie 2 Instructions

Partie 3 Processus d'admissibilité

Partie 4 Liste de fournisseurs pour le PCFAC

### **Aperçu des objectifs de l'ILF**

L'ILF est un processus pour la création d'une liste de fournisseurs. Le processus d'approvisionnement compétitif pour le PCFAC exigera l'implication d'un Gouvernement ou d'une Organisation de défense (le cas échéant) et d'un Fabricant d'avions chasseurs. Par conséquent, chaque Fournisseur sur la liste de fournisseurs sera composée de plusieurs entités, au minimum un Gouvernement ou une Organisation de défense (le cas échéant) et un Fabricant d'avions chasseurs. Les termes « Fabricants », « Fournisseurs », « Gouvernements » et « Organisations de défense » sont des termes définis aux fins de l'ILF (voir l'article 2.1 ci-dessous).

Les Gouvernements sont invités à soumettre des réponses pour plus d'un Fabricant dans le cadre de cette invitation à la liste de fournisseurs.

Le Gouvernement ou l'une des nations participantes de l'Organisation de défense doit exploiter un avion chasseur produit par le Fabricant.

**L'ILF ne constitue pas une invitation à soumettre des propositions pour le processus d'approvisionnement du PCFAC.** Aucun contrat ou accord gouvernemental bilatéral/multilatéral pour la fourniture d'avions chasseurs sophistiqués et d'éléments connexes ne sera attribué à la suite d'activités sous l'ILF.

### **1.3 Exception au titre de la sécurité nationale**

Les exceptions relatives à la sécurité nationale prévues dans les accords commerciaux ont été invoquées.

### **1.4 Participations des Fournisseurs au processus de soumissions du PCFAC**

Seuls les Fournisseurs sur la liste de fournisseurs au moment de l'avis de demande de soumissions seront invités à participer à l'engagement formel des fournisseurs subséquent et à soumettre des propositions pour le PCFAC. Cet avis pourrait être émis aussi tôt que le 12 février 2018.

Le Canada publiera un avis sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) annonçant que l'avis a été émis.

### **1.5 Surveillant de l'équité et autres experts-conseils**

Le Canada a retenu les services, dans le cadre du PCFAC, de Knowles Consultancy Services inc. et Hill International inc. (une coentreprise) en tant que surveillant de l'équité ainsi que d'autres experts-conseils:

Le Canada pourrait aussi faire appel à d'autres experts-conseils dans le futur, à sa discrétion, dans le cadre du PCFAC.

Le Canada communiquera avec les experts-conseils, selon le besoin de savoir, les renseignements et les documents fournis au Canada dans le cadre de l'ILF.

Les experts-conseils pourraient être tenus de signer une entente de non-divulgaration avant d'avoir accès aux renseignements et aux documents dans le cadre de l'ILF.

### **1.6 Consultations avec les intervenants de l'industrie canadienne**

En parallèle aux activités liées à l'ILF et au processus d'approvisionnement du PCFAC qui pourrait suivre, le Canada pourrait consulter, de temps à autre, des intervenants de l'industrie canadienne et d'autres entités afin de recueillir et d'échanger des renseignements généraux liés au PCFAC. Les Fournisseurs qui sont sur la liste de fournisseurs peuvent participer à ces consultations.

## 2. Instructions

### 2.1 Définitions : les définitions suivantes s'appliquent aux fins de la présente ILF :

- a) « **Fabricant** » s'entend d'un Fabricant d'équipement d'origine (FEO) produisant un avion chasseur.
- b) « **Fournisseur** » comprend, au minimum, un Gouvernement ou une Organisation de défense (le cas échéant) et un Fabricant. D'autres entités peuvent être proposées comme faisant partie du Fournisseur, telles qu'un FEO de moteur.
- c) « **Gouvernement** » s'entend du gouvernement d'un pays.
- d) « **Organisation de défense** » s'entend d'un organisme de la défense constitué de nations participantes et qui a la capacité de soumettre une proposition aux fins de vente d'un avion chasseur du Fabricant.

### 2.2 Questions et commentaires

Les questions, commentaires et autres communications en lien à cette ILF doivent être soumis par écrit au représentant de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) identifié sur la page couverture.

Les demandes de renseignements de nature exclusive doivent porter clairement la mention « exclusif ». Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander d'en éliminer le caractère exclusif afin de les publier. Le gouvernement du Canada pourrait ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la forme ne permet pas leur diffusion sur *achatsetventes.gc.ca*.

### 2.3 Généralités

- a) Aucun paiement ne sera versé à l'égard des frais engagés pour préparer et présenter une réponse dans le cadre de la présente ILF.
- b) Toutes les communications et tous les documents échangés en lien avec la présente ILF doivent être en français ou en anglais.
- c) L'ILF est assujéti au Régime d'intégrité du gouvernement du Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ci-if-fra.html>)

### 2.4 Soumission de réponse

Une réponse complète consiste en:

- a) l'Annexe A1 remplie, Formulaire de réponse du Gouvernement/Organisation de défense;
- b) l'Annexe A2 remplie, Formulaire de réponse du Fabricant; et
- c) les réponses aux critères de la liste des fournisseurs (Annexe B).

Tous les documents soumis dans le cadre de la réponse seront traités comme des renseignements de tiers confidentiels, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.C. (1985), ch. A-1) et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C. (1985), ch. P-21).

## 2.5 Soumission de la réponse

- a) **Soumission de la réponse** : Une réponse complète selon l'article 2.4 doit être fournie soit électroniquement au courriel indiqué sur la page couverture de l'ILF, soit par écrit à l'Unité de réception des soumissions de PSPC aussi indiquée sur la page couverture. Une réponse complète peut être fournie dans un seul document ou dans plusieurs réponses partielles formant une réponse complète.
- b) **Accusé de réception par courriel**: Le Canada accusera réception de chaque réponse par courriel.
- c) **Calendrier de soumission** : Les Gouvernements, les Organisations de défense et les Fabricants sont invités à soumettre leur réponse aussi tôt que possible, et au plus tard à la date demandée de soumission des réponses indiquée sur la page couverture. Seuls les Fournisseurs figurant sur la liste de fournisseurs au moment de l'avis de demande de soumissions seront invités à participer à l'engagement formel des fournisseurs subséquent et à soumettre des propositions lors du processus d'approvisionnement concurrentiel du PCFAC.

## 3. Processus d'admissibilité

### 3.1 Examen des réponses

Le Canada examinera chaque réponse reçue afin de s'assurer qu'elle est complète et déterminera si les exigences identifiées dans l'ILF et ses annexes sont rencontrées. Le Canada se réserve le droit de demander des clarifications, ainsi que de vérifier et de demander des renseignements supplémentaires par rapport aux renseignements fournis dans la réponse.

### 3.2 Approbation à être sur la liste de fournisseurs

- a) Si leur réponse est complète et conforme aux exigences de cette ILF, le Gouvernement ou l'Organisation de défense (le cas échéant) et le Fabricant seront admissibles et identifiés sous la même rubrique de Fournisseur de la liste de fournisseurs.
- b) Lorsqu'une Organisation de défense a démontré sa conformité à une exigence de la présente ILF par l'entremise de l'une de ses nations participantes, cette nation sera aussi identifiée sous la même rubrique de Fournisseurs de la liste de fournisseurs.



- c) À la suite de l'examen de la réponse, le Canada fournira un avis par courriel de sa décision.

### **3.3 Droits du Canada**

Le Canada se réserve le droit de :

- a) modifier l'ILF à n'importe quel moment, y compris les critères fournis dans les annexes;
- b) annuler l'ILF à n'importe quel moment;
- c) rejeter et ne pas considérer une réponse si, de l'avis du Canada, un élément de la réponse présente un problème ou enjeu possible, perçu ou réel qui pourrait porter atteinte à la sécurité nationale du Canada.

## **4. Liste de fournisseurs pour le PCFAC**

### **4.1 Principaux points de contact**

#### Point de contact principal pour le Fournisseur

Afin de faciliter l'administration de la liste des fournisseurs et de coordonner de façon efficace les communications, le point de contact principal pour chaque Fournisseur sera un représentant du Gouvernement ou de l'Organisation de défense (le cas échéant).

#### Point de contact principal pour le Canada

Tous les avis, les questions, les commentaires et les autres communications liés à la liste de fournisseurs doivent être soumis au représentant de SPAC indiqué sur la page couverture.

### **4.2 Divulgence des Fournisseurs**

Le Canada publiera les noms des entités formant les Fournisseurs sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca). L'avis public demeurera en vigueur jusqu'à ce le Canada le retire.

### **4.3 Modalités de la liste de fournisseurs**

La liste de fournisseurs n'a pas de date de fin définie et restera ouverte jusqu'à ce que le Canada ne la considère plus comme avantageuse.

### **4.4 Retraits et ajouts d'entités formant les Fournisseurs**

Afin de demeurer sur la liste de fournisseurs, un Fournisseur doit inclure en tout temps,

- i. un Gouvernement ou une Organisation de défense (le cas échéant) et un Fabricant; et
- ii. une nation participante, lorsque l'Organisation de défense démontre sa conformité avec une exigence de l'ILF par l'entremise de l'une de ses nations participantes.

Les entités qui forment le Fournisseur peuvent se retirer en tout temps, en donnant un avis écrit au gouvernement du Canada.

Les Gouvernements ou les Organisations de défense (le cas échéant) peuvent ajouter ou modifier les entités formant un Fournisseur dans la liste de fournisseurs, au moyen d'un avis écrit au Canada et à la discrétion du Canada.

#### **4.5 Supplémentaires**

Le Canada se réserve le droit de retirer, à n'importe quel moment, un Fournisseur ou une entité indiquée sous un Fournisseur de la liste des fournisseurs si, de l'avis du Canada, sa participation dans tout processus d'approvisionnement subséquent présente un problème ou enjeu possible, perçu ou réel qui pourrait porter atteinte à la sécurité nationale du Canada.

## Annexe A1 – Formulaire de réponse Gouvernement/Organisation de défense

<b>Identification des entités du Fournisseur</b>	
Nom du Fabricant :	
Nom du Gouvernement ou Organisation de défense (le cas échéant) :	

Veuillez compléter et signer seulement l'une des deux sections ci-dessous :

### **Section 1 – Gouvernement**

En soumettant ce formulaire de réponse, le Gouvernement désigné ci-dessous confirme qu'il exploite un avion chasseur produit par le Fabricant désigné ci-dessus et demande à devenir l'une des entités figurant sous le Fournisseur dans la liste des fournisseurs pour le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse (PCFAC).

Signé en ce jour de **[veuillez insérer la date ici]** \_\_\_\_\_,  
par **[veuillez insérer le nom du Gouvernement ici]** \_\_\_\_\_,

par son signataire autorisé

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en caractère d'imprimerie : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisme/ministère : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **Point de contact principal pour le Gouvernement aux fins de la liste de fournisseurs**

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**OU**

**Section 2 –Organisation de défense**

En soumettant ce formulaire de réponse, l'Organisation de défense désignée ci-dessous confirme que :

- Elle demande à devenir l'une des entités figurant sous le Fournisseur dans sur la liste des fournisseurs pour le Projet de capacité future en matière d'avions de chasseurs (PCFAC);
- Sa nation participante [**veuillez indiquer la nation participante applicable ici**] \_\_\_\_\_ exploite un avion chasseur produit par le Fabricant désigné ci-dessus; et
- L'organisation de défense a vérifié que la (les) nation(s) participante(s) par l'entremise de laquelle (lesquelles) l'un des critères à l'Annexe B a été démontré accepte(nt) de devenir l'une des entités figurant sous le Fournisseur sur la liste des fournisseurs pour le PCFAC.

Signé en ce jour de [**veuillez insérer la date ici**] \_\_\_\_\_ par [**veuillez insérer le nom de l'Organisation de défense ici**] \_\_\_\_\_,

par son signataire autorisé

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en caractère d'imprimerie : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisme/ministère : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Point de contact principal pour l'Organisation de défense aux fins de la liste de fournisseurs :**

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Annexe A2 – Formulaire de réponse du Fabricant

Identification des entités du Fournisseur	
Nom du Fabricant :	
Nom du Gouvernement ou de l'Organisation de défense (le cas échéant) :	
Nom d'autres entités ( <i>si indiqué au moment de la réponse à l'invitation à la liste de fournisseurs</i> )	

En soumettant ce formulaire de réponse, le Fabricant et toute autre entité désignée ci-dessus confirment et demandent à figurer sous le Fournisseur dans la liste de fournisseurs pour le Projet de capacité future en matière d'avions de chasse (PCFAC).

Signé en ce jour de **[veuillez insérer la date ici]** \_\_\_\_\_  
par **[veuillez insérer le nom légal du Fabricant ici]** \_\_\_\_\_,

par son signataire autorisé

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en caractère d'imprimerie : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Annexe B – Critères de la liste de fournisseurs

### **Critère 1 : Partenariat et échange de renseignements avec le Canada**

L'un des critères suivants doit être rempli :

- (a) Le Gouvernement doit avoir une entente de coopération en matière de matériel de défense en vigueur avec le gouvernement du Canada. Cette entente doit porter sur l'un des secteurs suivants : recherche et développement de la défense; mise à l'essai et évaluation; production ou sécurité des renseignements; ou
- (b) L'Organisation de défense ou l'une de ses nations participantes doit avoir une entente de coopération en matière de matériel de défense en vigueur avec le gouvernement du Canada. Cette entente doit porter sur l'un des secteurs suivants : recherche et développement de la défense; mise à l'essai et évaluation; production ou sécurité des renseignements.

On demande à ce qu'une copie de cette entente soit fournie au Canada ou à ce que les renseignements suivants soient fournis par rapport à l'entente de coopération en matière de matériel de défense :

- titre;
- date;
- la nature de l'entente; et
- les noms des gouvernements/organismes gouvernementaux/entités signataires de cette entente.

### **Critère 2 : Production d'avions chasseurs**

Le Fabricant doit présentement avoir un chasseur en cours de production qui :

- peut soutenir un vol de niveau supersonique;
- permet le ravitaillement air-air; et
- peut transporter et utiliser des armes air-air et air-surface dans un environnement contesté.

La conformité à cette exigence doit être démontrée en indiquant le chasseur qui répond à l'ensemble des critères ci-dessus, en décrivant de quelle façon il satisfait à chacun de

ces critères, et en fournissant des preuves comme quoi il est actuellement en cours de production (p. ex., un calendrier de production du chasseur).

### **Critère 3 : Exploitant d'un avion chasseur**

L'un des critères suivants doit être rempli :

- (a) le Gouvernement doit être un exploitant d'un chasseur produit par le Fabricant; ou
- (b) l'une des nations participantes de l'Organisation de défense doit être un exploitant d'un chasseur produit par le Fabricant.

La conformité à ce critère doit être démontrée en fournissant une déclaration écrite de conformité (en indiquant pour l'option [b] la nation participante applicable). Il est demandé que la déclaration d'attestation insérée dans le Formulaire de réponse du Gouvernement/Organisation de défense (Annexe A1) soit incluse dans la réponse.